

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-05

RECRUTEMENT D'UN MEDECIN CONTRACTUEL EN RENFORT AU CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Christian KERAUTRET, conseiller délégué aux Ressources Humaines

Le centre de santé municipal – ouvert depuis janvier 2022 – fonctionne avec 3 médecins à temps complet qui ont pour missions principales :

- D'assurer les consultations programmées et non programmées ainsi que les visites à domicile,
- De mettre en place un suivi médical personnalisé,
- D'assurer des missions de santé publique (éducation à la santé, prévention...),
- De participer, sur la base du volontariat, à la permanence des soins ambulatoires et à l'accueil de stagiaires internes en médecine générale.

Depuis 2 ans, le développement du centre de santé, en termes de patientèle, se fait à un rythme plus rapide que prévu selon le schéma prévisionnel. L'objectif au terme des 5 ans est de 2 700 patients référencés. Aujourd'hui, on en comptabilise déjà 2 450 et 260 sur listes d'attente.

En raison du manque de médecins sur le territoire de l'agglomération, il apparaît nécessaire dès à présent d'accroître le nombre de consultations au centre de santé de Langueux, en faisant appel à un médecin pour assurer les absences de médecins (formation, congés,...) et élargir le dispositif actuel.

Ce recrutement temporaire pourra se faire sur la base d'un contrat de 12 mois maximum (article L 332-23 1 du CGFP). La rémunération sera calculée selon l'expérience et les diplômes de l'intéressé en référence à la grille des médecins hospitaliers. Il pourra également percevoir les indemnités et allocations allouées aux agents de la Ville de Langueux.

Aussi, **je vous propose** :

- ⇒ D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent, sur la grille de praticien hospitalier pour assurer les fonctions de médecin au centre de santé, selon les modalités précisées ci-dessus ;
- ⇒ De prévoir les crédits nécessaires au budget du centre de santé ;
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce recrutement.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 31 janvier 2024

Le Maire,

Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST